

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS EN BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

N° 2025-015

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-sept heures , le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers-en-Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU -	
Commune de DAMMARIE LES LYS	Ali KAMECHE			José CARVALHO
Commune de LA ROCHE-TTE			Sylvie COUDRE	Jean-Pierre BORNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE		
Commune de MELUN			Emmanuel ADJOUDI	Marie-Hélène GRANGE
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS			Zine-Eddine M'JATI
Commune de VILLIERS EN BIERE	Philippe DOTHEE	Gérard ROUX		
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET	Sandra LEJAL			Sylvain MARTIN (pouvoir)
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte NOUHAUD	Françoise BOUDREUX-TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Ghislain DIDOT	Gérard TAPONAT
Commune de BOIS LE ROI	Emmanuelle ALHADEF	Nathalie Vinot (Suppléante)		Mélanie MOUSSOURS (pouvoir)
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Christian CAME	Patrick POCHON
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GATIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Alain THIERY	Marcel LIENHARDT		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE		Isabelle MARIE-TORQUE - (Suppléante)	Jean Claude HARRY (pouvoir)	Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD	Martine BEIGNET (suppléante)		
Commune de FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN	Philippe DORIN		
Commune LE VAUDOUE		Didier BUGUINET	Michel CALMY	
Commune de NOISY SUR ECOLE		Patrick COSSON (suppléant)	Sylvie VATIER (démission)	Patrick CALLEWAERT
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Jean-Charles BENYAKAR (suppléant)	Cécile FORNARELLI	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Erik LE TOUT (suppléant)
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean-Paul CULINAS		Jean Christophe BERNON	
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE (suppléant)	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT		Franck LAUGIER – Démission	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Ferdinand KOCH	Jean Michel CARDINALI
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BOFARULL	
CC DES DEUX VALLEES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS	Richard HEYSSEN	Murielle HOUPERT-WILK		
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAIT	
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE	Véronique BOURCE	Alexandra GRISON (suppléante)	Marie-Pierre CARRE (pouvoir)	

Ont donné des pouvoirs : 4

M. Olivier MARTIN a donné pouvoir à Madame Sandra LEJAL

Mme. Mélanie MOUSSOURS a donnée pouvoir à Monsieur Thierry FLESCHE

M. Jean-Claude HARRY a donné pouvoir à Madame Isabelle MARIE TORQUE

Madame Marie-Pierre CARRE a donné pouvoir à Madame Alexandra GRISON

Etaient également présents :

Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur), Monsieur Philippe GUILLEMIN (1^{er} adjoint de Villiers en Bière), Monsieur Alain TRUCHON (Maire de Villiers en Bière), Monsieur Jean HELIE (Maire de Saint Germain sur Ecole), Madame Vanessa PIEL (Maire d'Achères la Foret)

Date affichage et de convocation : 11/09/2025

Secrétaire de Séance : M. Jacky SEIGNANT

Nombre membres en exercice : - Présents : 36 membres

Ont pris part aux délibérations : 36 membres présents + 4 pouvoirs = **40 membres votant**

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité

Monsieur le Président expose :

Le ministère en charge de l'écologie met en place en 2025 un nouveau dispositif expérimental visant à accélérer la mise en place d'actions de réductions de vulnérabilité individuelle aux inondations. Cela concerne notamment les habitations ou PME de moins de 20 salariés ayant été inondées en 2024.

Les départements de Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne font partie des 6 départements retenus au niveau national pour tester le dispositif.

Cette mesure permet de subventionner (hors FPRNM) des collectivités GEMAPIennes pour réaliser des diagnostics (taux de subvention : 80%) et soutenir des travaux de réduction de la vulnérabilité d'habitations (taux : 80%) ou des PME (taux : 40% travaux) sinistrées lors des dernières inondations et non éligibles au FPRNM.

Le dispositif suppose une forte implication des collectivités GEMAPIennes, à la fois pour porter les diagnostics de vulnérabilité, puis pour gérer le dispositif de soutien aux particuliers pour la réalisation des travaux. Il doit nécessairement être engagé avant la fin de l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant :

- La vulnérabilité forte du territoire au risque inondation
- L'éligibilité du SEMEA lui permettant de bénéficier de ce dispositif expérimental ;
- Le montant estimatif de la réalisation de 50 diagnostics s'élevant à 60 000 € HT ;
- Les aides financières potentiellement mobilisables auprès de Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne dans la limite de 80% du coût total de la prestation ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le lancement d'un marché portant sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilités préalablement mentionnés sous réserve de validation des demandes de subvention ;
- d'autoriser le Président du SEMEA à signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve et autorise le président à lancer et signer tous documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- L'envoi en préfecture le : 02/10/2025
- Reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLESCHE